La fixation de la prochaine séance à lundi est repoussée.
L'extrême gauche a voté contre.
La fixation à samedi est adoptée.
La séance est levée à 7 h. 25.

LE DÉFUNT MINISTÈRE

Paris, 14 janvier. — Le ministère Dupuy, formé le 31 mai 1894, aura donc duré exactement sept mois et demi. Son président remit, il est vrai, sa démission ainsi que celle de ses collègues, le jeudi 28 juin à M.Casimir-Perier, élu la veille Président de la République. M.Casimir Périer accepta ces démissions : les ministères restèrent chargés des affaires courantes.

M. Casimir-Périer songea à M. Burdeau, qui pour raison de santé déclina ses ouvertures. Alors M. Casimir-Périer revint à M. Dupuy et le samedi 30, ce dernier acceptait la mission et conservait tous ses collaborateurs; des décrets de réinvestiture furent publiés le lundi 2 juillet.

Est-il besoin de rappeler que c'est sous le ministère Dupuy, ce dernier étant présent, que M. Carnot fut assassiné à Lyon le 24 juin.

Coïncidence curieuse : le premier débat sur les conventions, où s'engagea M. Barthou, avait eu lieu la veille 23 juin.

Le *Journal officiel* contiendra demain une note mentionnant l'acceptation de la démission des ministres, et la mention qu'ils conservent l'expédition des affaires courantes.

A sa sortie du Palais-Bourbon, M. Charles Dupuy s'est rendu à l'Elysée pour faire part au Président de la République du résultat de la séance, et qu'il était démissionnaire.

M. Dupuy était accompagné de MM. Hanotaux, Guérin, Mercier, Poincaré, Félix Faure et Viger.

Le Président a reçu la communication qui lui était faite, et a prié les ministres de conserver l'expédition des affaires courantes.On prévoit un ministère Bourgeois.

LA SITUATION

Paris, 14 janvier. — Il y a crise ministérielle. Le gouvernement n'a plus à pourvoir au remplacement de M. Barthou. Ce résultat était bien un peu prévu. On savait que la situation du général Mercier était devenue intenable : on savait en outre que M. Poincaré, ministre des finances, attendait une occasion de se retirer.

Le gâchis est à son comble, tant au point de vue social qu'au point de vue du budget.

Les journaux vont faire des éditions spéciales.

Autour de la séance de la Chambre

Paris, 14 janvier. — Journée de grande bataille ! Les couloirs, la salle des séances, les abords mêmes du Palais-Bourbon présentaient l'animation fébrile qui précède les crises. La séance n'a pas menti à ces prévisions.

Le combat parlementaire n'a pas subi de temps d'arrêt, et depuis M. Millerand il s'est continué âpre, violent, passionné jusqu'au bout.

Les adversaires du cabinet jugeaient la partie belle avant la séance; ils ne savaient pas encore que M. Barthou viendrait à eux avec armes et bagages, et même on se chuchotait que la démission du ministre des travaux publics pourrait bien n'être qu'une fausse sortie, un moyen d'obtenir de la Chambre un vote qui le replaçât en posture autorisée vis-à-vis des Compagnies.

On raconte même que c'est la question qui avait conduit le cabinet à laisser le portefeuille vacant.

Il est fort possible qu'il en ait été ainsi, car probablement M. Dupuy ne pouvait se douter que son collaborateur d'hier le frapperait traîtreusement dans le dos.

C'est pourtant ce qui est arrivé : M. Barthou qui, ostensiblement, était allé s'asseoir au milieu du groupe Isambert où il tenait petite cour, a saisi une occasion quelconque pour se précipiter à la tribune et évoluer vers MM. Millerand et Pelletan.

On a applaudi ferme à gauche, et, dans les couloirs, les éloges n'étaient pas pour la conduite du ministre démissionnaire. Nous avons entendu même un socialiste s'écrier dans un groupe : « On peut penser ce qu'on veut du lâchage de M. Barthou, mais il nous sert et nous en profitons sans regarder à l'arme qui nous est mise dans les mains.»

Dans ces conditions,l'assaut donné au ministère devait se livrer sans trêve ni merci, M.Dupuy l'a bien compris, et du coup, a fait tête à l'orage,

Par une habileté assez facile, il a échappé au vote nettement hostile dirigé contre lui sur la priorité de l'ordre du jour de M. Bazile.

Il est certain qu'à ce moment] le cabinet était virtuellement battu ; il suffisait de voir la joie du groupe Isambert et de sa nouvelle recrue, l'ex-ministre Barthou. Le trouble était profond au banc du gouvernement, mais après une courte conférence entre MM. Leygues, Dupuy, Guérin, Viger et Poincaré, le président du conseil a pris l'offensive.

Rien ne peut peindre le profond changement qui s'est fait alors sur certains bancs du centre.

M. Dupuy venait de dire : « Nous n'acceptons le combat que sur l'ordre du jour de M. Trélat, » et immédiatement les bulletins hostiles au cabinet rentraient comme par enchantement dans certains casiers.

Mais l'issue de la journée devait être fatale au gouvernement; ses adversaires entendaient ne pas le lâcher, et pendant qu'il se débattait périlleusement d'un vote à un autre, une véritable conspiration s'organisait contre lui.

M. Poincaré racontait à plusieurs députés qu'il se retirerait, si le gouvernement n'obtenait la majorité qu'avec le concours de la droite.

C'était la débâcle, et il n'est pas étonnant dès lors que la priorité sur l'ordre du jour Trélat ait été repoussée grâce à ce nouveau lâchage.

M. Poincaré, comme M. Barthou, se ménageait depuis longtemps une entrée possible dans un futur cabinet Bourgeois, qui pour tout le monde va succéder au ministère démissionnaire.

Le cas de M. Raynal

Paris, 15 janvier. — Par 253 voix contre 225, la Chambre a adopté la motion de M. Millerand tendant à la nomination d'une commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation, pour crimes commis dans l'exercice de ses fonctions, M. Raynal, ancien ministre des travaux publics.

C'est à lui-même que M. Raynal doit le vote de la Chambre, c'est son audace ou son courage—les avis sont partagés — qui a déterminé ce vote.

Nombre de ses amis pensent qu'il a eu tort, les indifférents expriment l'avis qu'il n'a pas eu la perception exacte de l'état d'esprit de la Chambre en se tenant le raisonnement suivant : «Si je combats la motion ou je me tais, je m'accuse; si je saisis le taureau par les cornes, j'entraîne la majorité.»

L'ancien ministre, en faisant front à ses adversaires, a voulu prouver son innocence; il convient de rappeler, sans vouloir établir de comparaison d'ailleurs, que son sous-secrétaire d'Etat au moment du vote des conventions, M. Baïhaut, voulut lui aussi faire front dans les affaires du Panama; on sait ce qu'il en est résulté pour lui.

Une enquête est ouverte; nous ne voulons pas dire qu'elle atteindra M. Raynal, mais on ne sait jamais où va une enquête.

Paris, 14 janvier. — On parle que la Chambre nommera dans ses bureaux lundi ou mardi de la semaine prochaine, la commission d'enquête devant examiner l'affaire des conventions et le cas de M. Raynal et autres.

La démission collective au Président de la République

Paris, 14 janvier. — (Note officieuse). — A l'issue de la séance de la Chambre, les ministres se sont rendus à l'Elysée où ils ont remis leur démission collective au Président de la République. M. Casimir-Périer les a priés d'assurer les affaires courantes. Il fera appeler demain matin, suivant l'usage, le président du Sénat et le président de la Chambre.

Voici, d'autre part, la note que publiera demain matin le *Journal officiel* :

« A la suite de la séance de la Chambre des députés du lundi 14 janvier, les ministres se sont réunis le soir même au ministère de l'intérieur et ont signé leur démission.

» Ces démissions ont été remises hier soir au Président de la République qui les a acceptées. Sur la demande du Président de la République, les ministres demeurent chargés de l'expédition des affaires courantes jusqu'à la nomination de leurs successeurs. »

Un ministère Bourgeois

Paris, 14 janvier. — Aurons-nous un ministère Bourgeois ? C'est la question qui se pose ce soir dans tous les cercles politiques. Nous avons à plusieurs reprises dit que ce cabinet était tout prêt dans la coulisse : reste à savoir s'il en sortira.

Demain, le président de la République fera appeler, selon l'usage, le président du Sénat et le président de la Chambre, pour conférer avec eux de la situation.

M. Challemel-Lacour se prononcera sans doute contre un cabinet Bourgeois, mais le cabinet ayant été renversé par la Chambre, l'avis de M. Challemel-Lacour est naturellement moins important que celui de M. Brisson.

Dans son entrevue avec ce dernier, le Président de la République lui offrira, nous le savons de source certaine, de constituer un cabinet. M. Casimir-Périer rappellera à M. Brisson que les deux derniers scrutins qui l'ont porté à la présidence de la Chambre le désignent pour prendre le pouvoir.

Nous savons, de source non moins certaine, que si, ce qui est à peu près sûr, M. Brisson décline cette mission, il désignera M. Bourgeois au choix du Président de la République.

Le nom de M. Barthou sera certainement prononcé : c'est lui qui est l'auteur de la dislocation ministérielle, c'est son discours qui a préparé aujourd'hui la déroute du cabinet.

Furieux, en effet, de la note officieuse qui démentait toute divergence de vues au sein du cabinet, note qui n'avait pour but que d'empêcher sa démission, il a précipité les choses par sa lettre et par l'aigreur qu'il a apportée aujourd'hui à la tribune.

Mais M. Brisson fera remarquer qu'il est trop jeune pour devenir président du Conseil. M. Brisson fera également remarquer au président que, dans tous les votes d'aujourd'hui, où le cabinet a eu la majorité, cette majorité n'existait que grâce à l'appoint des voix des ralliés et de la droite, tandis que la minorité qui a fini par devenir majorité et par renverser le cabinet, était avec une minorité de concentration, ne comprenant que des républicains.

Cette remarque, que fera M. Brisson, est d'ailleurs si vraie que M. Poincaré, qui, depuis quelque temps, a des velléités d'échapper au fardeau des finances, se pencha un moment vers M. Dupuy, et lui dit : « Je vous avertis, Monsieur le Président, que si nous n'avons pas demain une majorité républicaine, je me retirerai ».

M. Bourgeois est bien absent de Paris en ce moment, mais on lui a déjà télégraphié de revenir. De plus, comme nous le disions en commençant, son cabinet est tout prêt. M. Cavaignac prendrait les finances, et,acceptant le projet de M. Poincaré, trancherait au plus vite la grosse question que crée la question budgétaire, et M. Barthou prendrait peut-être le commerce.

M. Dupuy-Dutemps est désigné pour la Justice; on parle de M. Doumer pour un portefeuille quelconque, mais on remarque qu'il a voté contre lui, en ce moment, sa série d'articles dans la *Voie ferrée*.

MM. Hanotaux, Guérin, Félix Faure et Lourties ne trouveraient point place dans le nouveau cabinet.

Les ralliés et les opportunistes

Paris, 14 janvier. — Un ministère Bourgeois, s'il se constituait, aurait naturellement contre lui les ralliés et les opportunistes ; on peut prévoir de leur part une poussée formidable, notamment sur la question de l'impôt sur les successions, la progressivité devant être sûrement acceptée par le nouveau titulaire des Finances, soit M. Cavaignac, comme nous l'avons dit, ou M. Peytral, dont quelques amis lancent en ce moment le nom.

Sans doute, M. Bourgeois aurait l'habileté de s'attacher quelques-uns de ces jeunes ministres du dernier cabinet qui, on s'en souvient, ont à plusieurs reprises remporté de véritables succès devant la Chambre; mais il ne pourrait avoir d'autre politique que celle de la concentration, et c'est assez avec la progressivité pour qu'il ait contre lui les partis dont nous venons de parler.

Ce n'est pas pourtant qu'il craigne la constitution de ce cabinet, il la désire plutôt : en effet, M. Waldeck-Rousseau, à qui l'on parlait il y a quelque temps de son arrivée aux affaires à la suite du cabinet Dupuy, répondit : « Je prendrai peut-être le pouvoir, mais pas à la chute du cabinet Dupuy; j'attendrai qu'un cabinet radical ait tenté de faire ses preuves. »

Les opportunistes et les ralliés pensent comme M. Waldeck-Rousseau : ils voient dans la constitution du cabinet Bourgeois la préface obligée du cabinet Waldeck-Rousseau. D'ailleurs, M. Waldeck-Rousseau, s'il pouvait être question en ce moment de son arrivée aux affaires, aurait une autre et péremptoire raison pour refuser : il a fait partie en 1883 du ministère des conventions.

Les opportunistes et les ralliés ne ménageront pas les embûches au cabinet Bourgeois; on dit même que certains de ses amis sont prêts à lui en tendre. Les socialistes, en effet, seraient décidés à demander à M. Bourgeois le retrait de la loi sur les menées anarchistes.

Au lendemain de la bombe si opportune de la rue Monceau, la position M. Bourgeois serait peut-être délicate.

Quoi qu'il en soit, il faut maintenant attendre les évènements : il serait téméraire, deux heures après que la crise a éclaté et quand aucune démarche n'a encore été faite, de vouloir faire trop de conjectures : qui vivra, verra.

M. Charles Dupuy et M. Casimir-Périer

Paris, 14 janvier.— Ce soir, à l'Elysée, après la formalité de remise des démissions, M. Dupuy, resté seul avec le Président de la République, a conféré avec lui jusqu'à 8 heures et quart au sujet de la séance de la Chambre et de la situation.

Les nouveaux ministres

Paris, minuit. — Voici comment, à l'heure qu'il est,on voit le ministère Bourgeois, si ministère Bourgeois il y a :

M. Doumer recevrait le portefeuille des finances, M. Cavaignac celui de la guerre, M. Lockroy celui de la marine, enfin M. Barthou, s'il accepte d'entrer dans la combinaison, celui de la justice. On se passerait des services de M. Dupuy-Dutemps.

Nous avons dit que M. Brisson opposerait aux sollicitations du Président une fin de non recevoir. Voici qui confirme notre information ;

Plusieurs députés radicaux sont allés trouver le président de la Chambre : « Nous vous avons vissé au fauteuil, dirent-ils, nous comptons bien que vous ne le quitterez pas. »

— « Soyez-en sûrs, répondit M. Brisson, vous m'avez vissé, mais je me charge d'ajouter un écrou. »

Le retour de M. Bourgeois à Paris

Paris, 14 janvier. — M. Bourgeois, qui était absent, est rentré, sur l'avis pressant de ses amis, ce soir à Paris.

LA CHUTE DU MINISTÈRE
ET LA PRESSE

Du *Siècle*, sous la signature de M. Yves Guyot :

« Si le président de la République n'ose pas passer outre et exiger la formation d'un ministère radical-socialiste, il reste, avec la Chambre actuelle qui, en moins de dix-sept mois d'existence et de dix mois de session, en est à son quatrième ministère, un seul ministère possible: c'est un ministère qui, au lieu de considérer que les préfets soient les hommes des députés, entende que les préfets soient les représentants du pouvoir central. Je n'insiste pas. »

De la *Lanterne*:

« La République était suspendue entre un coup de la réaction et une révolution.

» Il était temps qu'une situation aussi trouble, aussi précaire prît fin, et qu'un gouvernement réparateur vînt rétablir l'ordre, la paix, la tranquillité nécessaire à l'évolution du progrès démocratique et social. »

De l'*Estafette* :

« Le président du conseil se rendait compte que la situation politique, profondément modifiée depuis quelque temps, appelait des hommes nouveaux ou tout au moins une impulsion nouvelle: aussi n'avait-il pas manqué, ces derniers temps, une seule occasion de poser la question de confiance. Nul ne pourra dire de lui qu'il s'est cramponné au pouvoir. »

De l'*Echo de Paris* :

« Il fallait une plus haute et plus décisive formule, celle apportée par M. Barthou et précisée par l'ordre du jour voté.

» En ne l'acceptant pas, M. Dupuy se condamnait lui-même et entraînait ses collègues, qui n'avaient pas compris le sentiment auquel le ministre des travaux publics avait obéi en se retirant immédiatement. »

Du *XIXe Siècle* :

« Le ministère Dupuy est tombé. Constatation pénible pour ceux qui, étrangers à toute hostilité contre les personnes, uniquement préoccupés des satisfactions de principe, s'étaient prêtés à bien des renouvellements d'expérience, il est mal tombé. »

Du *Petit Parisien* :

« La retraite du ministre des travaux publics ne paraissait pas devoir motiver la démission de l'ensemble du cabinet, surtout après les divers votes de confiance émis par la Chambre ces temps derniers. »

Du *Journal*, sous la signature de M. Fernand Xau :

« Je ne sais ce que diront plus tard nos petits-neveux — à l'égard desquels je ne partage pas l'optimisme de Voltaire — mais j'imagine qu'ils auront quelque peine à juger sainement l'époque tout à la fois calme et troublée que nous traversons. S'ils jugent sur les apparences, ils compareront ces hécatombes d'hommes publics aux exécutions, plus sanguinaires, mais moins farouches, de la Convention.

» La réalité est tout autre, cependant. Et si, à la surface, le flot est agité — l'Océan humain reste calme dans ses secrètes profondeurs. Est-ce à dire que le ciel ne soit pas menaçant, que l'orage ne gronde pas au loin et qu'il ne se rapproche de nous, poussé par une violente tempête?

» Hélas ! il faut bien constater toute l'étendue du mal. »

De la *Petite République* :

« Le ministère Dupuy avait, pendant huit mois, vécu de l'équivoque.

» Il en meurt.

» Depuis son arrivée aux affaires, il avait réussi à se mettre successivement à dos tous les partis.

» Progressiste avec M. Poincaré, rétrograde avec M. Dupuy, suspect aux modérés par ses velléités de réformes fiscales, intolérable aux républicains sincères par ses entreprises contre la liberté et le suffrage universel, il tombe, à la satisfaction générale, frappé dans le dos par un des siens. »

De la *Justice*, sous la signature de M. Clémenceau :

« Après une séance assez embrouillée, le ministère Dupuy a été mis en minorité hier à la Chambre. Sa responsabilité n'était pas engagée dans l'affaire des conventions. Il tombe, en réalité, parce que la majorité parlementaire comprend plus ou moins vaguement le danger de la politique rétrograde où elle s'était laissée engager. C'est le gouvernement des ralliés qui succombe. »

De la *Paix* :

« Cette crise, si inopinément ouverte, provoquera une vive émotion dans le pays, où personne n'a oublié les services rendus par M. Ch. Dupuy, depuis son arrivée au ministère. Quant à nous, nous saluons à son départ l'homme éminent, le citoyen impeccable, le républicain vaillant, qui, aux jours les plus troublés, n'a jamais eu d'autre souci que l'amour de la France, l'intérêt supérieur de la République ».

Du *Rappel* :

« Mis en minorité de 22 voix, après une série de votes incohérents et contradictoires, le cabinet que présidait M. Charles Dupuy est démissionnaire, sans que du débat qui a précédé cet accident il résulte une indication sérieuse, utile; sans que la Chambre ait pu formuler une politique, une volonté; sans qu'il soit possible — pas plus après qu'avant la disparition du ministère — de dire où est la majorité et s'il y en a une. »

Du *Petit Journal* :

» Désagréablement surpris par la chute d'un cabinet dont l'énergie lui avait plu, le pays sentira d'instinct que la cause réelle de cet évènement c'est, avant tout, la stupide incohérence parlementaire qui a déjà causé tant de crises et qui a déjà fait tant de mal à la France. »

Du *Soleil* :

« A notre avis, c'était le ministère qui était dans le vrai en soutenant que la Chambre ne pouvait reviser un arrêt rendu par le Conseil d'Etat et en défendant le principe de la séparation des pouvoirs. »

De l'*Autorité* :

« Le ministère Dupuy est tombé.

» Depuis longtemps, il chancelait ; les socialistes le harcelaient sans répit et sans trêve ; il n'échappait à une interpellation que pour être saisi aussitôt après par une autre ; il ne recueillait que des majorités dérisoires, ou plutôt il ne réalisait de majorité que par les suffrages qu'il se donnait à lui-même ; son renversement n'était qu'une question d'heure : l'heure a sonné. »

Du *Figaro*:

« Ce qui frappe, dans cette séance, c'est, d'abord, le parti pris du gouvernement de se faire ou de se laisser renverser; c'est ensuite, l'absence de courage d'une majorité qui, par deux fois, a reculé devant le président du conseil lorsqu'il a fait tête et foncé sur elle.

» Hier matin, dans une série d'entretiens intimes, M. Dupuy n'a fait aucun mystère de sa résolution très ferme de marcher à la bataille et de livrer un combat qu'il savait perdu d'avance.

» — J'ai la certitude absolue, disait-il à ses amis,d'une défaite; mais je veux tomber en homme, face à l'ennemi, sur mon terrain, en défendant mes principes. »

Du *Gaulois*, sous la signature de M. Cornély :

« On ne peut refuser à M. Dupuy cette justice, qu'il est tombé proprement, puisqu'il est tombé en défendant une décision du Conseil d'Etat et, par contre coup, la séparation des pouvoirs. »

LA PRESSE ANGLAISE

Londres, 15 janvier. — Le *Times* dit que la chute du cabinet Dupuy impose plus que jamais à M. Casimir-Périer l'obligation de rester à son poste pour le bien du pays et en dépit des factions.

SÉNAT

Séance du lundi 14 janvier

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président

La séance est ouverte à 3 h. 10.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de MM. Lemonnier, sénateur de la Sarthe, et Griffe, sénateur de l'Hérault.

La Commission de la Haute-Cour

L'ordre du jour appelle les scrutins pour la désignation des membres de la commission de la Haute-Cour. Sont nommés: MM. Cazot, Cordelet, Dusolier, Franck-Chauveau, Isaac Lavertujon, Merlin, Morellet, Trarieux.

Sont élus commissaires suppléants : MM. Chauvet, Develle, de Rozière, Tolain et de Verninac.

M. Bérenger est désigné pour présider la Haute-Cour, en cas d'empêchement du président du Sénat, par 113 voix sur 117 votants.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

UN ATTENTAT ANARCHISTE
A PARIS
LA BOMBE DE LA RUE MONCEAU

Les renseignements que nous recevons confirment la nouvelle que notre correspondant particulier de Paris nous avait télégraphiée pour notre édition de lundi matin. Il y a eu bien réellement une explosion rue Monceau, dans la nuit de dimanche à lundi, et on est convaincu qu'on se trouve en présence d'un nouvel attentat anarchiste, dont l'auteur est inconnu. Cet attentat n'a heureusement pas causé de victimes ni fait de grands dégâts, quoique l'engin fût d'une certaine puissance destructive.

Voici ce que l'on sait jusqu'à présent, sur cette rentrée en scène des sectateurs de l'anarchie.

L'EXPLOSION

Paris, 14 janvier. — A minuit moins dix minutes, M. Nicolas Roumier, un jeune domestique depuis quinze jours au service de M. Courte-Epée, rentier, rentrait dans la maison de son maître au 65, rue Monceau, lorsqu'il aperçut sur l'entablement de la croisée de la concierge un objet d'une forme suspecte.

— J'ai eu tout de suite l'idée que ce pouvait être un engin, nous dit le jeune homme, qui n'a aucune émotion des choses passées. C'était une espèce de boîte cerclée qui avait bien l'air d'être dangereuse. Sans trop savoir pourquoi, je me suis mis dans la tête que ce pouvait bien être une bombe anarchiste. J'ai réveillé le concierge pour lui dire : « Regardez donc, sur votre croisée, ce que l'on a placé. Est ce que ce ne serait pas un engin, quelquefois ? »

Le concierge, qui était couché, s'est levé pour voir, en chemise, et est allé à la fenêtre, a vu la boîte, l'a prise et l'a jetée au milieu de la rue, assez loin.

Il ne se produisit aucune explosion et je lui dis : « Je crois bien vous avoir dérangé pour rien. »

Au même instant l'engin éclatait.

— Il n'y avait personne dans la rue ?

— Je n'ai vu personne.

L'explosion avait été assez forte. L'engin avait éclaté sur un pavé au milieu de la rue, sans produire d'excavation. Trois fenêtres du rez de chaussée de la maison du 65 avaient leurs vitres brisées par la commotion. Un réverbère en face traversé par un projectile qui trouait l'une des vitres était atteint. Les murailles de la maison visée et de la maison d'en face étaient criblées de débris de toutes sortes.

Des agents accoururent qui avaient entendu la détonation, mais d'autres agents, de service dans un rayon cependant très rapproché, n'avaient rien entendu.

L'ENQUÊTE

M. Gavrelle, commissaire de police, fut prévenu, et se hâta de prendre les mesures nécessaires. Il recueillit les vestiges de l'engin, et pour qu'on puisse retrouver le reste au jour, plaça trois agents en faction devant les débris.

Il interrogea le concierge, M. Louis Coteau, qui ne fit que confirmer le récit du domestique. Il avait été réveillé, s'était levé, avait vu l'engin, et sans trop croire que c'était un engin anarchiste, par précaution, il l'avait jeté au loin.

La porte de la maison fut consignée.

Le jeune homme dont la présence d'esprit avait sauvé l'immeuble et ceux qui l'habitaient d'un si désagréable secousse, fut entendu et fit à M. Gavrelle le récit que nous recueillions de sa bouche quelques minutes plus tard.

On se demande à quel mobile l'anarchiste — car l'attentat est évidemment anarchiste — a bien pu obéir. Le propriétaire du 65 de la rue Monceau est M. Boutey, qui n'a jamais été menacé par les anarchistes.

Un détail qui pourrait avoir son importance. Un artiste lyrique, attaché à l'Opéra, qui habite cette maison, demanda autrefois qu'on le protégeât contre des attentats possibles. Et, en effet, un service de planton fut organisé, qui avait cessé ces temps-ci.

Les fenêtres de l'appartement occupé par l'artiste sont celles, éclairant un billard et donnant sur la rue qui ont le plus souffert.

Y a-t-il une corrélation entre la crainte de ce locataire et la surveillance qu'on exerça ?

L'ENGIN

On a ramassé les débris de l'engin. On a pu approximativement le reconstituer.

C'est une boîte carrée d'origine anglaise qui a contenu des gâteaux secs.

Elle était chargée d'une poudre dont l'odeur se trahissait, de guenilles et de plâtre qui enveloppait le tout.Elle était soudée. Une bande de métal très épaisse l'encerclait, comme on l'a vu dans les engins précédents.

Cet engin était probablement à renversement, puisqu'il n'a pas éclaté au choc.

Selon une première version, il était dit qu'une mèche allumée avait été aperçue par le domestique qui avait prévenu le concierge. C'est une erreur, la vue seule de l'engin détermina le jeune homme à réveiller le concierge.

LE MOBILE DE L'ATTENTAT

L'endroit où l'explosion a eu lieu est désert; en face se trouve la rue Vezelay où habite M. Atthalin qui a instruit dans l'affaire Ravachol et de nombreuses affaires anarchistes.

Mais les auteurs de l'attentat ne semblent pas, cette fois, avoir eu en vue une action dirigée contre une personne. Dans cette rue Monceau, où habitent des gens riches, où demeurent des membres de la famille Rothschild, ils ont choisi l'immeuble à côté de l'hôtel Camondo et en face la maison dont le prince Napoléon fut expulsé parce que toutes les fenêtres étaient accessibles, et qu'aucune persienne ne les garantissait.

Ils ont voulu faire une démonstration contre la bourgeoisie terrifiée dans l'un de ses immeubles. C'est, du moins, la première impression que l'on emporte d'une visite sur le lieu de l'attentat

Ils n'ont guère réussi dans leur projet s'il était d'épouvanter. Pas une fenêtre ne s'est ouverte dans les environs et jusqu'en la maison choisie pour la bombe, une demi-heure après l'attentat, nul ne veillait, ou y continuait le sommeil brutalement interrompu.

LA MATINÉE

Paris, 14 janvier. — M. Girard, chef du Laboratoire municipal, s'est rendu, ce matin, 65, rue de Monceau, pour examiner les lieux où s'est produite l'explosion. Il a trouvé là M. Puybaraud, représentant le préfet de police, et M. André, commissaire de police, chef de la troisième brigade de recherches.

Ces messieurs ont procédé sur place à une nouvelle enquête avec M. Gavrelle.

Nicolas Roumier et le concierge Coteau n'ont pu que renouveler leurs premières déclarations L'interrogatoire a porté surtout sur l'engin : il semble établi que c'était une boîte de fer-blanc servant à renfermer des gâteaux secs; elle mesurait environ trente centimètres de long sur onze de large.

M.Girard était persuadé que la bombe était uniquement chargée d'une poudre dont la composition reste à établir; il n'y avait donc pas, comme on le disait tout d'abord, de dynamite.

D'autre part, l'engin ne devait contenir aucun projectile. Les traces constatées sur les murs et le réverbère voisin se réduisent à celles laissées par les éclats de l'enveloppe même de l'engin.

En somme,M. Girard ne semble pas *a priori* devoir attacher un caractère bien sérieux à l'attentat, si attentat il y a. La préfecture de police elle-même se montre plutôt optimiste, disant que l'engin était mal confectionné, par conséquent nullement meurtrier.

Ce serait à tort que l'on aurait parlé de bombe à renversement, etc., etc. Il est à remarquer que, plus sévèrement encore que lors des graves attentats de l'hiver dernier, la police oblige les curieux à circuler, les empêchant ainsi de se rendre compte des constatations judiciaires sur le lieu de l'explosion.

Les constatations terminées, MM. Gavard, Puybaraud et André ont eu, en présence de M. Girard, une longue et mystérieuse conférence.

Ce qui est certain — quelques-uns disent qu'il fallait le prévoir — c'est qu'aucun indice pouvant mettre sur les traces de l'auteur n'a été relevé. La préfecture de police refuse d'ailleurs à ce sujet, ainsi que sur les autres points de l'affaire, toute espèce de renseignements.

On commente assez le fait que M. Lépine n'a pas jugé à propos de se déranger lorsqu'il a été prévenu ni même ce matin.

Depuis six heures, nombre de curieux circulent devant l'immeuble où a été déposé l'engin. En dehors de quelques vitres brisées, on ne voit d'autres traces que des pavés noircis et écornés à l'endroit même de l'explosion.

L'ENQUÊTE

Paris, 14 janvier. — M. Meyer, juge d'instruction, a été chargé de l'enquête sur l'explosion de la rue Monceau. Après avoir pris connaissance des rapports sommaires que lui a transmis la préfecture, il s'est rendu à cinq heures et demie sur les lieux, et a interrogé le concierge et Roumier, le domestique qui le premier a remarqué l'engin sur la fenêtre.

M. Meyer a également entendu les locataires et les domestiques du numéro 65, afin de savoir si, ces temps derniers, ils n'auraient été l'objet d'aucune menace anonyme.

Le mobile qui a pu diriger l'auteur de l'explosion échappe, en effet, d'après le rapport sommaire qui a été communiqué par M. Girard à M. Meyer. La bombe aurait été garnie de poudre chloratée et paraîtrait être du système dit à renversement; sa composition ressemblerait assez à celle qui fit explosion sur l'une des fenêtres du restaurant Foyot.

L'instruction promet d'être des plus laborieuses, en admettant même qu'elle puisse aboutir.

Paris, 14 janvier. — D'après les dernières constatations de M. Girard, l'engin était composé de trois pièces : un cylindre central contenant de la poudre chloratée et renfermé dans deux boites en fer-blanc. Au milieu se trouvaient des chiffons, du plâtre etc... L'engin était entouré d'un treillage fortement tressé. Le confectionneur devait avoir des loisirs, car il a consacré certainement beaucoup de temps à établir sa machine infernale.

La force d'explosion a été réellement assez grande, et l'effroi dans le quartier ne pouvait manquer d'être considérable. On a trouvé des débris dans une gouttière du quatrième étage ; deux éclats ont traversé des vitres et se sont logés dans les marches de l'escalier.

Au numéro 47 de la rue, quelques pendules et des montres se sont arrêtées; de l'autre côté de la rue, au numéro 64, un projectile a fait une écaille de 10 centimètres au moins au rebord d'une fenêtre du premier étage.

Toutes les pièces recueillies ont été envoyées à M. Girard.

On reste sans renseignements sur le ou les coupables.

UNE ARRESTATION

Paris, 14 janvier. — Un locataire du numéro 4 de la rue Vézelay a déclaré avoir vu de sa fenêtre, vers 11 heures 45, passer trois individus qui causaient à voix basse. L'un d'eux paraissait dissimuler un objet assez encombrant sous son manteau à capuchon.

Psris, 14 janvier. — La police fait dire qu'elle a arrêté, dans une rue du 10e arrondissement qu'elle n'indique pas, un individu qu'elle ne nomme pas davantage et qui serait impliqué dans l'explosion de la rue Monceau.

D'autre part, il faudrait s'attendre à une rafle générale des compagnons suspects, demain matin.

LES SCANDALES
FINANCIERS & PARLEMENTAIRES

Paris, 14 janvier. — Les scandales financiers et parlementaires se multiplient et se diversifient de telle façon que nous nous voyons obligés d'adopter une rubrique spéciale sous laquelle il nous est permis de classer les affaires de chantage, les affaires des chemins de fer du Sud et de la Société niçoise des transports maritimes,sans compter ce que l'avenir nous réserve et sans oublier les vieux souvenirs du Panama.

Nos lecteurs pourront ainsi suivre plus facilement ces histoires embrouillées où l'on ne comprend plus qu'une chose, c'est que beaucoup d'hommes politiques devraient sérieusement songer à prendre leur retraite.

Les Chemins de fer du Sud

Le *Gaulois* annonce qu'il a pu se procurer les vingt derniers numéros du journal technique la *Voie ferrée* : tous contiennent, en tête, un article de M. Camille Pelletan, et, un peu plus loin, un article de M. Chauvière. Dans des numéros antérieurs nous avons relevé les signatures de MM Burdeau et Jamais, morts aujourd'hui, et de M. Guillemet, questeur de la Chambre.

En dehors des députés et des ingénieurs qui donnaient chaque semaine des articles, la *Voie ferrée* n'avait pour personnel qu'un secrétaire et un garçon de bureau.

Arrestation de M. E. Ferrier

Paris, 14 janvier. — M. Emile Ferrier, directeur de la *Voie Ferrée*, conformément à l'annonce qu'il avait faite, s'est présenté aujourd'hui, à 2 heures, au cabinet de M. Dopffer.

Le juge l'a aussitôt interrogé, et l'a gardé jusqu'à plus ample informé à sa disposition.

L'arrestation de M. Emile Ferrier avait été décidée à la suite du refus de répondre qu'il avait opposé aux convocations à lui adressées, Ces convocations avaient pour but de provoquer entre M. Félix Martin, qui l'accuse de tentatives de chantages, et lui, des confrontations au cours desquelles il aurait pu fournir toutes les explications utiles.

Me Bernard, que M. Ferrier a choisi comme avocat, pourra, dans la soirée, communiquer avec lui.

Ajoutons que M. Dopffer a longuement conféré avec MM. Imbert et Flory, experts.

Le juge a également entendu comme témoin M. Marcel Habert, député de Seine-et-Oise.

La Société niçoise de transports

La *Libre Parole* pose la question suivante dont nous lui laissons la responsabilité :

M. Brossard-Marcillac, juge d'instruction, voudrait-il dire à la presse, au public si, dans les papiers saisis à la Société Niçoise de transports maritimes, il n'a pas trouvé de pièces relatives au projet de loi concernant le renouvellement des services maritimes postaux avec la Corse, actuellement soumis à la Chambre des députés, sur le rapport de M. Emmanuel Arène ?

Paris, 14 janvier. — Cet après-midi, M. Brossard-Marcillac a entendu M. René Gautier, député de la Charente, qui avait fait déposer vendredi soir une plainte en abus de confiance contre la Société Niçoise. C'est même à la suite de cette plainte que fut décidée l'arrestation de MM. Thévenet et Bourdonnay Duclésio.

Cette plainte porte sur des renouvellements de valeurs dont le montant s'élève à 60,000 fr., qui avaient été remises par M. Gautier à la Société Niçoise, en échange d'un certain nombre de ses actions; le député de la Charente les avait acceptées, s'étant mépris sur la « valeur » de ces actions,qui s'est trouvée nulle, lorsqu'il a voulu se rendre compte de leur cours à la bourse.

Les scellés du Panama

La dernière publication de la *Libre Parole* relativement aux scellés du Panama concerne un sympathique non-lieu, M. Béral, sénateur du Lot, ancien conseiller d'Etat. Voici la pièce, qui est un peu vieille, mais cependant suggestive :

« *Scellé n° 6*

— o —

« Lettre signée Béral adressée au baron de Reinach et saisie à la Banque Propper :

« CONSEIL D'ÉTAT 2 mai 1882.

— 9 —

» Mon cher monsieur Reinach,

» L'affaire à laquelle vous vous intéressez est passée aujourd'hui même devant la Section qui a approuvé le projet de Décret tendant à accorder la concession des Mines de Zinc de Saint-Julien à la Société des zincs français.

» On a écarté les autres demandes en opposition ou concurrence.

» L'affaire viendra probablement devant l'assemblée générale du Conseil d'Etat le jeudi 11 mai.

» Bien à vous. » BÉRAL »

Cornélius Herz

Il y a longtemps qu'on ne parlait plus du malade de Bournemouth; Cornélius Herz est, paraît-il, toujours souffrant, c'est du moins ce que nous apprend le télégramme suivant adressé de Londres au *Matin* :

« Cornélius Herz a toujours été surveillé, depuis deux ans, par le détective Bartels et la police locale. Son état de santé ne s'est pas amélioré, il a même plutôt empiré pendant ces derniers mois.

» La famille du docteur est toujours avec lui à l'hôtel. Bartels s'est fait remplacer pendant quelques jours, la semaine dernière, afin de venir à Londres subir un examen à la suite duquel il a été porté au tableau d'avancement; puis il est revenu prendre son poste à Bournemouth auprès de Cornélius Herz.

LA QUESTION SOCIALE

Le *Nouvelliste de Lyon* rapporte que Mgr Dadolle, recteur des facultés catholiques de Lyon, ayant eu l'honneur d'être reçu en audience particulière, le 30 novembre dernier, par S. S. Léon XIII, lui offrit le volume *Eléments d'Economie politique*, que M. Joseph Rambaud, professeur à la faculté catholique de droit de Lyon, venait de faire paraître.

Sa Sainteté daigna en accepter l'hommage et promit de faire examiner l'ouvrage qui lui était présenté.

C'est à la suite de cette audience que Mgr le recteur reçut du Vatican, pour la transmettre à M. Rambaud, une lettre en texte latin, dont voici la traduction dûment autorisée :

« Très honoré monsieur,

» Le très distingué recteur des facultés catholiques de votre ville, qui lui-même et de sa propre main a offert au Très Saint-Père le livre que vous venez de publier sous le titre d'*Eléments d'économie politique*, vous a déjà rapporté combien il l'a eu pour agréable. Je me réjouis cependant de pouvoir, en Son Auguste nom, vous confirmer cet accueil et vous témoigner l'éloge que vous méritez pour le dessein et l'exécution de votre ouvrage.

» La cause que vous avez soutenue, grave en elle-même, le devient de jour en jour davantage, à raison des multiples erreurs qui s'y entremêlent, au point qu'elle réclame de nouveaux talents pour la plaider et la défendre.

» A ce but répondent parfaitement votre doctrine et votre habileté à l'exposer, appliqué que vous êtes à l'appuyer sur les principes les meilleurs et à la mettre en complète harmonie avec les enseignements et les décisions de l'Eglise, proclamés par le Souverain Pontife lui-même.

» Aussi puisque, en écrivant, vous avez ambitionné, comme la plus belle récompense, d'être utile non seulement à la jeunesse studieuse, mais encore à un nombre plus considérable de lecteurs, le Très Saint-Père se plaît à vous féliciter du succès obtenu et à vous en souhaiter un plus large encore.

» Pour ce motif, et en témoignage de Sa particulière bienveillance, Il vous a accordé, avec une vive affection, la Bénédiction Apostolique pour vous et les vôtres.

» Je vous prie, honoré monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de mes respects les plus distingués.

» Votre très dévoué,

» Vinc. TAROZZI,
» *Secrétaire de N. S. P. Léon XIII pour les lettres latines.*

» Rome, du Vatican, le 24 décembre 1894. »

Le *Nouvelliste de Lyon* en publiant cette lettre, a ajouté :

« La netteté du jugement, les expressions caractéristiques, l'éloge qualifié qui ressortent de cette lettre donnent à ce document une valeur toute particulière. »

La *Vérité* dit de son côté :

« Il nous sera permis d'ajouter que les idées soutenues par M. Rambaud dans son livre sur les principales questions dont traite l'Encyclique *Rerum Novarum* sont celles que n'a cessé de soutenir la *Vérité*. »

* *

Nous avons signalé, d'après l'*Univers* qui en avait reçu communication, une lettre de M. le comte Albert de Mun, adressée au *Nouvelliste de Lyon*.

Le *Nouvelliste* ayant, depuis, reçu cette lettre, l'a publiée avec des observations de M. Rambaud; voici quelques extraits de cet article :

« Nous serons aussi courts que possible dans les explications que cette lettre comporte. Du reste, en ce qui concerne M. de Mun, nous nous étions bornés à citer, comme entrée en matière, des paroles qu'il a très effectivement prononcées, et à faire suivre son affirmation « qu'il n'y a pas de socialisme chrétien » par l'exposé d'un programme « socialiste chrétien » de Belgique.

» M. de Mun dit avoir prononcé *à peu près textuellement* les paroles que nous avons citées de lui. Or, nous les avons relevées sur le compte rendu sténographié de l'*Officiel*, ce qui exclut l'*à peu près* qu'il nous prête.

» Aussi bien, M. de Mun se met-il plus à l'aise avec le *Nouvelliste*, puisqu'il cite de nous *entre guillemets* une phrase qui n'existe pas dans notre article et qu'il a constituée de mots découpés, juxtaposés et recousus.

» Il est très vrai que M. de Mun a toujours répudié la qualification de socialiste chrétien.

» Mais il est moins vrai qu'il n'y ait pas eu et qu'il n'y ait pas de socialisme chrétien.

» L'argumentation de M. de Mun, qu'il reproduit dans sa lettre, repose sur l'identité du collectivisme et du socialisme : pas de collectivisme chrétien, dit-il, donc — selon lui — pas de socialisme chrétien.

» Mais pour que l'argument prouvât, il faudrait démontrer la synonymie des deux mots ; et il faudrait, pour cela, refaire le dictionnaire, aussi bien au Parlement que dans les livres, les journaux et le pays tout entier.

» Le socialisme chrétien, dont M. de Mun nie l'existence, menace de ses illusions et de ses utopies la France non moins que la Belgique.

» Ce socialisme était dans la revue l'*Association Catholique*, lorsque M. Losewitz y collaborait et notamment lorsqu'il y soutenait (15 février 1886) le principe fondamental du marxisme; ce socialisme était, en 1887, chez les théologiens qui prétendaient démontrer la parfaite « légitimité théologique de la nationalisation du sol (ici c'était même du collectivisme) ; enfin, si nous glissons sur cent autres preuves, nous retrouvons ce socialisme dans le programme des « Démocrates chrétiens », où les socialistes révolutionnaires de Belgique excellents connaisseurs, viennent de le saluer avec enthousiasme. C'est ce dernier programme qui a été l'objet de nos critiques, à la suite du blâme sévère que la *Semaine Religieuse* de Cambrai lui avait infligé.

» M. de Mun déclare ignorer si ce programme est exact. Après le bruit scandaleux qu'il a fait,l'aveu de ne point le connaître est étrange de la part de qui s'occupe assidûment de questions sociales.

» Le programme de l'*Union démocratique de l'arrondissement de Liège* a été publié le 20 novembre 1893 ; la *Vérité*, de Paris, du 3 janvier 1894, l'a reproduit ; le journal révolutionnaire de Bruxelles, la *Réforme*, y a applaudi en l'appelant « un plan proudhonien, profondément socialiste et anarchiste »; enfin, il a fait l'objet d'une lecture au congrès de Mouveaux le 16 juillet dernier. Nous nous en référons à toutes ces autorités, ainsi qu'à la *Semaine Religieuse* de Cambrai.

» M. de Mun, nous dit-il, n'a attaché son nom et sa responsabilité qu'à *son* programme de St-Etienne du 18 décembre 1892. Est-ce une manière de désavouer et de rétracter ce qu'il a dit ailleurs ? En tous cas, nous n'eussions jamais osé penser que dans sa vaste œuvre sociale — pour ne parler que de celle-ci — M. de Mun se tînt pour irresponsable de tout le reste.

» En octobre 1889, la *Pall Mall Gazette* publiait un programme social de M. de Mun, et le *Nouvelliste* le reproduisit. Nous possédons les remerciements écrits que l'éloquent député de Pontivy nous envoyait à cette occasion. Nous y vîmes un aveu de paternité et de responsabilité; il paraît que nous nous trompions.

» Nous nous trompions aussi, paraît-il, en pensant que M. de Mun avait attaché son nom et sa responsabilité au projet de loi sur la réglementation du travail, auquel il attachait sa signature en le déposant sur le bureau de la Chambre, le 7 décembre 1889.

» Du reste, avant la lettre que le Souverain Pontife envoyait à M. de Mun à la suite du discours de Saint-Etienne, Léon XIII, le 7 mars 1891, en avait envoyé une autre à Mgr l'évêque de Nancy, pour féliciter celui-ci « d'exposer et d'expliquer les *principaux points de doc*« *trine* qui se rapportent à cette question (ouvrière) si « violemment agitée de nos jours ». Or, le mandement dont il s'y agissait, c'était celui de l'évêque de Nancy du 2 février 1891 ; nous l'avons en ce moment sous les yeux, et il est consacré en majeure partie à réfuter des propositions et des formules de M. de Mun lui-même et nommément, ainsi que de son école. Il est vrai que c'était avant le seul discours où M. de Mun permet aujourd'hui de « chercher ses idées. »

. . . .

» Nous osons dire aussi, en terminant, que S. S. Léon XIII, si elle a en nous des fils moins illustres que M. de Mun, n'en a nulle part de plus respectueux,de plus humbles et de plus soumis que nous. »

L'EMPOISONNEUSE
D'ANVERS
devant la Cour d'assises

Une femme accusée d'avoir empoisonné sa sœur, son frère et son oncle

AUDIENCE DU LUNDI 14 JANVIER 1895

Anvers, 14 janvier.— L'audience s'est ouverte ce matin à 10 heures 1/4. Mme Joniaux est introduite aussitôt ; elle est extrêmement pâle ; elle tient dans sa main gauche un paquet de notes.

Il y a dans l'auditoire plusieurs médecins qui ont demandé d'assister à l'audience d'aujourd'hui, où seront débattues les questions médico-chimiques.

Le président leur rappelle que les jurés doivent faire leur conviction d'après les éléments de la cause et il fait appel à l'honneur de ces médecins pour qu'ils ne publient aucun article concernant la polémique qui s'engagera sous peu pour ou contre l'accusée, afin de ne pas influencer les jurés.

M. Hayoit. — Lorsque j'ai fait exhumer le cadavre d'Alfred, j'ai appelé l'attention des médecins légistes sur le foie et le cœur du défunt, parce que Mme Joniaux prétendait que son frère était mort d'une affection cardiaque.

On entend M. Van Vyve, médecin-légiste :

L'autopsie de Léonie a eu lieu le 20 mars dernier ; le corps était enseveli dans un double cercueil de chêne et de zinc ; j'ai recherché s'il y avait des traces de fièvre typhoïde, d'hémorrhagie cérébrale ou intercrânienne ; nous pouvons affirmer de la manière la plus formelle et sans arrière-pensée qu'il n'y avait pas trace d'hémorrhagie cérébrale ou intercrânienne et que jamais la défunte n'en avait eu durant sa vie. Quant à la fièvre typhoïde, il n'y en avait pas de traces non plus ; on les aurait trouvées dans l'intestin-grêle.

D. Est-ce qu'il ne vous a pas été dit que Léonie avait eu le typhus en 1869 ? — Cela m'a été dit par un de mes anciens confrères de l'armée.

D. Et les viscères ? — R. Nous n'avons pas constaté d'adhérence entre les poumons et la plèvre; la plupart des viscères se trouvaient dans l'état normal; nous avons constaté que la graisse était bien conservée; la défunte ne peut avoir succombé à une longue maladie.

D. Quelle est la conclusion ? — R. La mort n'est due ni à une affection typhique ni à une congestion intercrânienne. La cause réelle, nous ne la connaissons pas. Il n'y a pas trace de poisons métalliques; il n'y a pas non plus trace d'alcaloïdes. D'ailleurs au bout de deux ans, nous n'aurions pu en trouver.

Le Dr Vanvyve, pour une troisième fois, déclare qu'il ne peut déterminer la cause de la mort et dire si elle est naturelle ou accidentelle.

Il est, dit-il, possible qu'elle ait succombé à l'empoisonnement.

Sur la mort de M. Vandenkerckove, M. Vanvyve dit qu'il a fait l'autopsie juste un an après la mort.

Le cadavre, très reconnaissable, était très bien conservé.

D. Quelles sont vos conclusions ? — R. M. Vandenkerckhove n'est pas mort d'hémorragie cérébrale ni de méningite. L'expertise médicale n'a trouvé de traces dans les viscères ni de poison végétal, ni de poison minéral.

Quant à la morphine, on n'en a pas trouvé.

On a fait grand état du rapport de M. Staf au cours du procès Bocarmé; M. Staf, au bout de treize mois, avait trouvé des traces du poison; il n'affirmait pas, mais ses déductions penchaient pour l'affirmative.

Je pense donc qu'il ne faut rien affirmer, quand on ne trouve pas le poison que l'on recherche.

M. Servais, avocat général, donne lecture des conclusions du chimiste Staf dans l'affaire Bocarmé.

Le Dr Vanvyve déclare que l'examen du corps de M. Vandenkerckove permet d'affirmer que le défunt était *amateur de beaucoup de fêtes. Il a présenté tous les* symptômes de l'apoplexie.

D'après la déclaration de Dr Molitor, le défunt serait mort d'une apoplexie grave après une agonie de dix heures.

Il présentait tous les symptômes d'une mort produite par l'empoisonnement par l'atropine ou la morphine. Mais nous ne concluons pas qu'il soit mort par empoisonnement.

Le témoin explique ensuite, à la demande du président, que l'atropine peut être administrée en solution, mélangée à des aliments ou à des breuvages.

M. Vanvyve explique la médication de l'atropine et les cas où on l'emploie.

Me Hendrickx estime que M. Vandenkerckove ne peut pas avoir succombé à une apoplexie séreuse. — R. Oui, cela est possible, mais nous aurions trouvé dans le corps de l'albumine.

Mme Joniaux. — On a dit tantôt qu'en cas de fièvre, la vessie se vide de l'urine qu'elle contient.

Je tiens à dire qu'après la mort de M. Vandekerkhove, le lit sur lequel il reposait était entièrement mouillé et nous avons dû faire battre le lit et les matelas ; je le ferai dire par des témoins.

M. Vanvyve est ensuite interrogé sur la mort de M. Alfred Ablay.

Nous avons, dit-il, fait l'autopsie du cadavre d'Alfred Ablay 216 heures après sa mort ; ce cadavre était très bien conservé.

Pour nous, la mort d'Alfred Ablay n'était pas naturelle.

Nous avons demandé l'analyse chimique.

La conclusion est qu'Alfred n'est pas mort d'une affection cardiaque, mais d'une affection cérébrale.

L'analyse chimique a fait découvrir la présence de morphine dans l'estomac et dans tous les organes.

Dans l'urine que contenait la vessie, on a trouvé du sucre dans la proportion de 1, 1 0/0.

Ce fait est significatif et constitue la conséquence de l'absorption de la morphine.

Le témoin examine ensuite les antécédents d'Alfred Ablay ; il avait été ou sérieusement malade ou indisposé; il était considéré comme actif et n'avait jamais dû cesser aucun travail.

Il n'était ni alcoolique, ni morphinomane. La mort d'Alfred a été très calme et les conclusions définitives du docteur Vanvyve sont qu'Alfred Ablay est mort intoxiqué par la morphine.

Sur la demande du président du jury, M. Vanvyve déclare d'une façon formelle et sans arrière-pensée qu'Alfred Ablay est mort empoisonné. (Sensation dans l'auditoire).

Me Graux demande quelle est la cause de l'adhérence du cœur au péritoine ? — Je ne la connais pas.

M. l'avocat général. — Est-ce que Mme Joniaux est morphinomane ? — R. Je l'ai examinée et elle ne porte pas de trace de piqûres de morphine ; il se peut cependant qu'elle soit morphinomane.

En tous cas, elle n'en a pas pris autant qu'elle veut bien le dire, car elle se serait ressentie d'un état d'affaissement.

La séance est levée à midi 40.

AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

Anvers, 4 h. 30. — Le troisième témoin est M. Debaisieux, professeur à l'université de Louvain.

La déposition de ce témoin en ce qui concerne Léonie Ablay, ne fait que confirmer celle du docteur Vanvyve qu'il commente plus longuement en quelques points.

Au sujet de la mort de M. Vandenkerkhove, le docteur Debaisieux déclare que le défunt ne peut avoir succombé à une hémorragie cérébrale.

Il peut être mort de trois façons différentes : l'apoplexie cérébrale, la congestion apoplectique et l'empoisonnement.

La première façon doit être écartée, le témoin a peine à croire à la seconde.

Il y a, dit-il, des auteurs qui contestent l'existence de cette affection. En résumé, il conclut à l'empoisonnement.

Interrogé par la défense, le témoin déclare que si on prétend que le défunt avait déjà eu deux attaques d'apoplexie, les attaques ont dû être sans importance, car elles n'ont causé aucune lésion.

Le témoin détermine la symptômologie de l'empoisonnement par l'atropine.

On aborde la mort d'Alfred Ablay.

Ici encore, il y a confirmation du témoignage du docteur Vanvyve.

Les conclusions du rapport d'autopsie du témoin sont qu'il n'y avait dans le corps d'Alfred Ablay aucune lésion qui eût pu provoquer la mort.

En manière de conclusion, le témoin affirme que la mort d'Alfred Ablay est le fait d'un empoisonnement par la morphine.

Un juré. Est-ce que l'adhérence du cœur au péricarpe peut provoquer la mort ? — R. Non.

Le 4e témoin est M. Devischer, professeur de médecine légale et de chirurgie à l'Université de Gand.

Il a fait l'autopsie du cadavre de Léonie Ablay le 20 mars 1894.

Il écarte la possibilité de la mort par la fièvre typhoïde : il n'y a pas non plus de trace d'hémorragie cérébrale.

Il a fait les mêmes observations que les docteurs Vanvyve et Debaisieux au sujet de la mort de M. Vandenkerckhove.

La déposition relative à Alfred Ablay est conforme à celle des témoins précédents.

La Cour entend ensuite les dépositions des experts Bruylants et Goeyts; ils sont vivement contredits par la défense.

Les témoins affirment avoir trouvé de la morphine dans les viscères et dans tous les organes d'Alfred Ablay.

L'audience est levée à 4 h. 1/2.

Le procès des anarchistes de Liège

Liège, 14 janvier. — La Cour d'assises a commencé aujourd'hui l'examen du procès des anarchistes.

Le service de la police était sévèrement organisé.

L'audience s'est ouverte à dix heures.

Les accusés sont introduits, sauf le baron russe et Frighem, qui font défaut.

On procède à la formation du jury, puis le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

Les interrogatoires auront lieu demain.

NOUVELLES DU JOUR

Les révélations de la « Libre Parole »

Paris, 14 janvier. — La *Libre Parole* de demain publie la lettre suivante de M. Aigoin, adressée au baron de Reinach le 17 janvier 1889 et *saisie à la banque Propper*:

« Mon cher baron,

» Malgré mon vif regret de vous reparler de votre obligeante promesse, je suis contraint de vous demander s'il serait possible que votre secours arrivât pour le 20 courant.

» Votre reconnaissant et dévoué, » Signé : AIGOIN. »

» Merci de vos différents objets. »

Il s'agissait, dit la *Libre Parole*, d'une demande de dix mille francs pour la *Paix*. On se souvient que dans la liste du baron de Reinach. Aigoin figurait comme signataire d'un chèque de vingt mille francs pour le compte de M. Floquet.

L'amnistie

Paris, 14 janvier. — La proposition de M. Habert sur l'amnistie a été prise *en considération* par la commission d'initiative. M. Habert a été élu rapporteur.

Les nationalités et les emplois publics

Paris, 14 janvier. — La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. de Pontbriand, tendant à n'admettre aux emplois civils et militaires que des citoyens nés français ou ayant derrière eux trois générations au moins de naturalisés.

M. Reinach a prononcé un long discours contre la proposition de M. de Pontbriand et a demandé l'audition du gouvernement.

Cette motion a été repoussée à l'unanimité moins une voix.

M. de Pontbriand a été élu rapporteur.

Neige et mauvais temps

Rome, 14 janvier. — Deux trains de voyageurs du train tramway de Milan à Pavie sont restés bloqués par les neiges pendant dix heures.

Tarascon, 14 janvier. — Le dégel est général, le Rhône grossit beaucoup à Beaucaire.

Guernesey, 14 janvier. — Un bateau de pêche, appartenant, croit-on, au port de Cherbourg, et portant le n° 1288, a fait naufrage entre Jersey et Cherbourg. On croit que l'équipage a péri.

Les élections municipales de Toulouse

Toulouse, 14 janvier. — Voici les résultats complets des élections municipales de Toulouse:

Inscrits, 37 830 ; Votants, 23 082 ; Majorité absolue, 12.542. — Liste radicale du conseil dissous, 11.800 voix; Liste républ. modérée, 7.700; Liste conservatrice, 4.500; Liste socialiste, 800.

M. Ournac, radical, ancien maire, est seul élu ; il y a *trente-cinq ballottages*.

Toulouse, 14 janvier. — C'est exactement par 12,706 voix que M. Ounac, l'ancien maire,est élu au conseil municipal. Il arrive en tête de la liste des radicaux auxquels ont été reprochées les fraudes électorales, que l'on sait.

Ce soir le recensement des votes n'a pu être terminé à la mairie, le président des bureaux n'ayant plus reparu. Dans ces conditions M. Leygues, député, M. Ournac et plusieurs électeurs ont adressé une protestation à la délégation municipale et ont réclamé l'apposition des scellés, ce qui a été fait.

A la Faculté de médecine de Paris — Diplôme de chirurgien dentiste

Paris, 14 janvier. — Mme Rousseaux, dentiste à Roubaix, vient de passer avec succès les examens pour l'obtention du diplôme de chirurgien-dentiste, devant la Faculté de médecine de Paris.

L'annexion du Congo à la Belgique

Bruxelles, 14 janvier. — Dans un meeting socialiste tenu aujourd'hui, un ordre du jour protestant contre la reprise immédiate du Congo et demandant une enquête approfondie sur la question a été adopté.

La guerre de Chine

Londres, 14 janvier. — Télégramme de Tien-Tsin au *Times* de ce matin :